

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

Sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Desailly, Maire

Étaient présents : Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Claire Soufflet-Lemancel, Anne-Marie Decottignies, Delphine Sergier. Messieurs Christian Hutin, Claude Hermant, Léon BERNARD, David Godart, Mathieu LOUIS, Denis Lecomte, Fernand Delcourt.

Était absente représentée : M^{me} Pascaline Louillet ayant donné procuration à M^{me} Fabienne Kwiatkowski.

Est élu secrétaire : M. Claude Hermant.

FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2016

M. le Maire présente l'état 1259 dont ressort un produit à taux constants de 497 524 € pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal décide de modifier à la hausse les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 comme suit :

	2015	2016
Taxe d'habitation	21 %	21.10 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20.11 %	20.21 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.21 %	48.45 %

L'état de produit résultant de la hausse des taux d'imposition est fixé à 500 011,62 € pour l'année 2016.

SURTAXE COMMUNALE EAU 2016

Le Conseil municipal décide de reconduire le montant de la surtaxe eau à 0.4833 € du m³ vendu à l'usager du service de distribution d'eau potable et d'assainissement.

SURTAXE ASSAINISSEMENT 2016

Le Conseil municipal décide de reconduire le montant de la surtaxe communale d'assainissement, à 0.40 € du m³ pour l'usager du service d'eau potable et d'assainissement y compris les industriels.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Harmonie municipale	1 400 €
Harmonie municipale (charges de direction)	3 800 €
Sporting Club Aubinois	12 000 €
Club des aînés / de l'Amitié	700 €
Écho de la Kilienne	150 €
F.N.A.C.A.	120 €
Comité d'hygiène sociale (timbre antituberculeux)	0 €
Vie libre	70 €
Ligue contre le cancer	250 €
Association des parents d'élèves	300 €
Coopérative scolaire (participation classe de neige)	0 €
A.F.M. (téléthon)	200 €
Club culturel	1 094 €
Association Ballérina	500 €
AVIEE	0 €
Handisports	200 €
Souvenir français	100 €
UCA Union Commerciale d'Aubigny	400 €
Chroniqueurs de l'Atrébatie	100 €
TOTAL	21 384 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

FONCTIONNEMENT

Autant en dépenses qu'en recettes 1 915 471.82 €

INVESTISSEMENT

Autant en dépenses qu'en recettes 1 036 472.18 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SERVICE DES EAUX

FONCTIONNEMENT

Autant en dépenses qu'en recettes 244 063.55 €

INVESTISSEMENT

Autant en dépenses qu'en recettes 225 177.17 €

ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LES ÉCOLES

Afin d'équiper une classe élémentaire, Monsieur Le Maire propose l'achat d'un Vidéo Projecteur Interactif d'un montant de 6 528 € et de solliciter une subvention auprès de M. Leroy, sénateur du Pas de Calais.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

ACHAT DE MOBILIERS PÉRISCOLAIRES

M. le Maire propose d'acquérir du nouveau mobilier dont la dépense s'élève à 3 977.63 € afin d'aménager la cantine et la nouvelle garderie dans la salle de TAP et de solliciter une subvention auprès de la C.A.F.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTÉE

M. le Maire propose l'achat d'une tondeuse autoportée dont le montant s'élève à 14 000 € pour l'aménagement urbain et les espaces verts et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT MENUISERIES EXTÉRIEURES - Salle TAP (opération 222)

M. le Maire propose d'installer des fenêtres doubles vitrage avec volets roulants pour la salle TAP (afin de sécuriser les lieux) pour un montant de 20 580 € et de solliciter des subventions auprès du Département et de l'État au nom de la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT RUE DE MINGOVAL (opération 242)

M. le Maire propose d'aménager la rue de Mingoval (création de trottoirs et assainissement pluvial) pour un montant de 178 634.90 € et de solliciter des subventions auprès du Département au nom de la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT MENUISERIES EXTÉRIEURES - Médiathèque (opération 261)

M. le Maire propose d'installer des fenêtres doubles vitrage avec volets roulants afin de sécuriser la médiathèque, dont le coût s'élève à 25 747 € et de solliciter des subventions auprès du Département et de l'État au nom de la Commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN SOL SOUPLE POUR L'AIRE DE JEUX

M. le Maire souligne la nécessité d'acquérir un sol souple dans le cadre de l'aménagement de l'aire de jeux et souhaite solliciter une subvention auprès de M. Jean-Claude Leroy, Sénateur du Pas-de-Calais ainsi que la C.A.F.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

AD'AP (AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE)

M. le Maire rappelle l'obligation de mettre en accessibilité tous les établissements et installations recevant du public dont le montant des travaux s'élève à 148 100 €. Des subventions pour l'obtention de l'aide à l'investissement local 2016 et du FIPHFP seront demandées.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT BAIL DE LA GENDARMERIE

L'État demande le renouvellement du bail de la gendarmerie.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail de renouvellement dont le loyer s'élève à 12 768.11 € par an.

INSTAURATION DU PRINCIPE LA REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIERS PROVISOIRES

M. le Maire propose d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition.

CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI/CAE

M. le Maire propose la création d'un poste en contrat CAE/CUI de 20h, 12 mois renouvelable au service technique.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création de ce poste.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Option 1 : Intégration de la Commune dans le périmètre d'une communauté de communes composée des communautés de communes de l'Atrébatie, des 2 sources et de la Porte des Vallées.

Option 3 : Intégration de la Commune dans le projet de fusion tel qu'il est inscrit au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le Conseil municipal émet l'avis de 10 voix pour l'option 1, 4 voix pour l'option 3.

MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ATRÉBATIE

La Communauté de communes propose de redéfinir ses compétences en ajoutant dans la compétence Aménagement de l'Espace : « réseaux et services locaux de communication électroniques à l'Atrébatie » dans le cadre de la mise en œuvre du Très Haut Débit sur le territoire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE (défense devant le Tribunal de Grande Instance d'Arras)

M. le Maire propose que Maître Anne-Sophie Delcourt défende les intérêts de la Commune devant le TGI d'Arras concernant l'affaire des vols, tentatives de vols, recels, qui ont eu lieu en décembre dernier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner Maître Anne-Sophie Delcourt pour défendre les intérêts de la Commune.

AFAFAFI

Chaque commune doit désigner 3 membres propriétaires (exploitants ou non) de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier pour la constitution du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier Intercommunale (AFAFAFI) de Acq, Aubigny-en-Artois, Agnez-les-Duisans, Agnières, Capelle-Fermont, Étrun, Frévin-Capelle, Hautes-Avesnes, Hermaville, Maroeuil et Mont-Saint-Eloi avec extension sur les communes de Duisans et Habarcq.

Monsieur le Maire propose de désigner Messieurs Fernand Delcourt, François Ringo et Jean-Claude Lavigne.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

OPERATION FONCIERE

Suite à la restructuration du Collège Jean-Monnet, deux opérations foncières sont à réaliser dont un transfert de propriété à titre gratuit au profit du Département et l'acquisition par la Commune moyennant l'euro symbolique d'une partie de parcelles.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

www.aubigny-en-artois.fr

